



C.H.S.C.T. Nord Pas-de-Calais Réunion du 20 mars 2019

Déclaration préalable de la CGT concernant les violences internes.

Les fiches de signalement de violence interne sont indéniablement un très bon indicateur du climat social et des risques psychosociaux d'une agence. Un très grand nombre de ces fiches débouchent sur des enquêtes et peuvent aboutir dans certains cas à des sanctions disciplinaires. Pour ces raisons, qui pourraient être déterminantes dans le choix et les conditions de visite d'un site, la CGT demande que les fiches de signalement de violence interne soient communiquées aux élus CHSCT. La confidentialité de ces fiches ne peut pas être opposable aux élus CHSCT qui sont, on le rappelle, contraints par le règlement intérieur du CHSCT périmètre NPDC, à une obligation de discrétion à l'égard des informations caractérisées comme confidentielles.

Consultation sur le bilan : programme de prévention des risques 2018.

Ce point a été reporté à la prochaine instance car le document présenté était incomplet.

Information en vue d'une consultation sur le rapport de la santé, la sécurité et les conditions de travail 2018.

-IMMOBILIER

La CGT fait remarquer que les relogements de 2018 se sont faits au détriment des petits sites. Afin de confirmer notre constatation, nous avons demandé à la direction de nous fournir le nombre des agences de proximité sur 5 ans en arrière. Avec cette nouvelle politique de regroupement des sites, peut-on encore parler d'agence de proximité pour ces nouveaux sites ? Contraindre certains demandeurs d'emplois à effectuer plusieurs dizaines de km pour se rendre sur leur agence, ce n'est plus de la proximité mais de l'éloignement voire de l'isolement.

-LES MOTIFS DE DEPARTS EN 2018

Nous restons vigilants sur l'évolution des licenciements pour inaptitude. La volonté manifeste de la direction de faire disparaître les PAG, de fait, diminue les possibilités de reclassement de certains collègues.

Nous déplorons également de ne pas avoir connaissance des motifs de licenciement.

La direction n'a pas su nous donner l'origine du nombre important de ruptures anticipées des CDD.

-PERSONNELS EXTERIEURS

Seule la CGT s'offusque que les sous-traitants tels que ARVATO et actv'emploi ne soient pas considérés comme personnels extérieurs employés par PE. Ils prennent notre boulot mais « circulez, y'a rien à voir ».

-INDICATEURS

- Accidents du travail :

La direction explique le doublement sur 2 ans des accidents du travail par la communication d'un processus de déclaration plus clair. Nous n'avons pas été convaincus par cette explication : la dégradation des conditions de travail ne serait-elle pas la bonne explication ?

- maladie professionnelle :

Nous sommes très surpris du nombre très faible de maladies professionnelles déclarées à la sécu, alors que les assistants sociaux nous déclarent pour cette année 6 salariés en état d'épuisement professionnel. La direction ne les a pas pris en compte car ils seraient « hors tableau » de la sécu. (C'est une position contestée par les organisations syndicales.)

- FAITS SAILLANTS :

Nous constatons une augmentation sensible du nombre d'agressions (incivilités verbales et comportementales). Au quotidien, les agents sont le plus souvent confrontés aux agressions verbales mais la banalisation de ces comportements n'incite pas à faire systématiquement une déclaration.

Nous avons demandé à la direction de refaire un message d'incitation de déclaration de ces incidents verbaux. Elle nous a répondu que la communication avait déjà été faite (indispensable et réunions d'agence).

Nous pensons, plutôt, que la direction ne veut pas faire publicité de la détérioration des relations agents/demandeurs d'emploi.

En revanche, la direction précise que l'origine des agressions est majoritairement liée à des problématiques d'indemnisation.

BILAN 2018 des assistants sociaux

Il met surtout en exergue l'augmentation du nombre de demande de dossiers d'aide financière avec en parallèle un budget en baisse. Evidemment, il y a eu beaucoup de déçus.

Le service santé au travail constate une évolution des causes du mal être au travail. Si auparavant elles étaient dues à un accueil difficile, maintenant l'organisation du travail serait à l'origine de ce mal être : perte de sens ; difficulté à organiser les priorités, pilotage par le résultat, manque de reconnaissance, notion de solidarité altérée par l'individualisation du travail.

Information sur le document unique

A noter que le taux de participation est en baisse, au final les chiffres sont pondérés par les directions locales, ce qui nous conduit à des résultats surprenants : ainsi 99 % des sites estiment que le risque d'agression est « maîtrisé et standardisé » : formidable !

Informations en vue d'une consultation sur le programme de prévention des risques 2019 :

La direction apporte des solutions minimales à une problématique de RPS qui souvent se traduit par un stress permanent chez les agents. Ignorer « la vraie vie de terrain » et ne pas entendre les souffrances débouchent inexorablement vers un isolement des personnes concernées.

Vous avez des questions sur vos conditions de travail ? Contactez vos représentants CGT au CHSCT Nord Pas-de-Calais via le mail syndicat.CGT-HDF@pole-emploi.fr ou directement à Karelle LEFEBVRE karelle.lefebvre@pole-emploi.fr , Bruno VERBEURGT Bruno.VERBEURGT@pole-emploi.fr , Julien ROUSSEL julien.rousseau@pole-emploi.fr

Syndicat CGT Pôle emploi Nord Pas-de-Calais Picardie syndicat.CGT-HDF@pole-emploi.fr

Local de Villeneuve d'Ascq : 03.28.76.14.28 et Local de Boves 03.22.53.25.07